



HAL
open science

Tensions et réflexions éthiques à propos du travail social auprès des personnes exilées

Marie Breidenbach Cassagnes, Amandine Julier, Aurélia Lacaze-Labadie, Mélanie Massou, Mayalen Achigar, Pauline Dutrey, Leila Thibaud, Lily Menil, Violaine Devaux

► **To cite this version:**

Marie Breidenbach Cassagnes, Amandine Julier, Aurélia Lacaze-Labadie, Mélanie Massou, Mayalen Achigar, et al.. Tensions et réflexions éthiques à propos du travail social auprès des personnes exilées. *Pratiques de formation/Analyses*, A paraître, 70. <hal-04883427>

HAL Id: hal-04883427

<https://hal.science/hal-04883427v1>

Submitted on 30 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Tensions et réflexions éthiques à propos du travail social auprès des personnes exilées

Le cas d'un dispositif de formation par la recherche

Les autrices

Marie Cassagnes Breidenbach est doctorante au sein de l'UMR EFTS à l'université Toulouse-Jean Jaurès. Travailleuse sociale de profession, elle est aujourd'hui formatrice-consultante au sein de Lab'ESCOSA.

Amandine Julier, Aurélia Lacaze-Labadie, Mélanie Massou, Mayalen Achigar, Pauline Dutrey et Leila Thibaud sont travailleuses sociales au sein de l'association Pyrénées Terre d'Accueil à Tarbes et Lannemezan

Lily Menil est traductrice et animatrice au sein de l'association Pyrénées Terre d'Accueil à Tarbes et Lannemezan

Violaine Devaux est secrétaire comptable à l'association Pyrénées Terre d'Accueil à Tarbes et Lannemezan.

Résumé (*français*)

La complexité de l'accompagnement des personnes exilées en demande d'asile s'avère une épreuve de la professionnalité pour les travailleur·euses sociaux·les missionné·es au sein des structures d'accueil. La mise en œuvre d'une recherche-action-formation (RAF) au sein d'une association accueillant des demandeur·euses d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale avait vocation à questionner les pratiques professionnelles pour favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées. La réflexion collective et les expérimentations de terrain mises en œuvre, au-delà du développement du pouvoir d'agir, ont finalement contribué à l'émergence de postures d'intervention qui tentent de préserver les enjeux éthiques de l'accompagnement en contexte contraint et problématique.

Résumé (*anglais*)

The complexity of supporting exiled asylum seekers is proving to be a test of professionalism for social workers working in reception facilities. The implementation of a research-action-training program within an association welcoming asylum-seekers and beneficiaries of international protection was designed to question professional practices in order to encourage the development of the power to act of the people concerned. In addition to developing the power to act, the collective reflection and field experiments carried out have ultimately contributed to the emergence of intervention approaches that attempt to preserve the ethical issues involved in providing support in a constrained and problematic context.

Mots clés (*français*)

Exil – Pouvoir d’agir – Travail social – Ethique – Valeur

Mots clés (*anglais*)

Exile - Power to act - Social work - Ethics - Value

Les travailleur·ses sociaux·ales missionné·es pour accompagner les demandeur·euses d'asile et les bénéficiaires d'une protection internationale peuvent exprimer bon nombre de tensions éthiques et axiologiques à l'articulation des enjeux des politiques migratoires et des valeurs du travail social¹, entre devoir d'*hospitalité* à l'égard des étranger·ères en quête de protection et *hostilité* de la société à l'encontre de la figure de l'étranger·ère². Si les injonctions paradoxales de l'accompagnement impactent, en premier lieu, les personnes accueillies, elles sont aussi une épreuve de la professionnalité car qu'elles privent « les agents de la possibilité de construire le sens de leur travail » pour « s'engager sereinement dans l'action »³.

Avec pour ambition de « sortir de l'impuissance »⁴, nous avons proposé d'entendre cette épreuve de la professionnalité « au double sens d'éprouver une situation difficile et de faire la preuve de ses capacités à faire face »⁵ et ce, au travers d'un dispositif de formation par la recherche dont nous allons présenter le processus et les premiers résultats. Il s'agira finalement, dans le cadre de cet article co-écrit par une praticienne-chercheuse⁶ et des professionnelles ayant vécu voire éprouvé ce processus (trans)formatif, de questionner la complexité de l'accompagnement des personnes exilées à l'aune d'une posture éthique⁷ visant à redonner du pouvoir d'agir aux professionnel·es et aux personnes accompagnées en contexte contraint et problématique.

La réflexion produite dans le cadre de ce travail de co-écriture résulte ainsi de phases d'écriture épistémique, entendue comme « écriture pour soi, pour construire sa pensée », et de phases d'écriture communicative « dans laquelle la pensée est mise en scène pour autrui »⁸. La

¹ Marie Breidenbach Cassagnes, 2022, « Les représentations sociales et professionnelles des jeunes migrants en quête de protection : Accéder à la complexité pour transformer les pratiques professionnelles ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n°27.

² Catherine Wihtol de Wenden, 2022, *Figures de l'autre : Perceptions du migrant en France, 1870-2022*, Paris, CNRS Editions.

³ Bertrand Ravon, 2009, « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales*, n°152(2), p. 60- 68.

⁴ Yann Le Bossé, 2012, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, ARDIS.

⁵ Bertrand Ravon, 2009, « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », art. cit., p. 60-68.

⁶ Christine Mias, 2003, « Praticien-chercheur. Le problème de la double posture. Quand la recherche se déroule sur un terrain totalement investi par le chercheur », in Pierre-Marie Mesnier & Philippe Missote (dir.), *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, transformer*, Paris, L'Harmattan, p. 291-306.

⁷ France Jutras & Sabrina Labbé, 2013. « Éthique professionnelle ». In Anne Jorro (dir.), *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 105-108.

⁸ Maela Paul, 2022, *Accompagner la problématisation des situations professionnelles : Analyser ses pratiques autrement*, Paris, De Boeck supérieur.

production finale, qui fait l'objet de cette publication, prend donc place dans le processus réflexif et formatif.

1. Mise en œuvre du dispositif de formation par la recherche

1.1 Éléments contextuels

L'organisation de l'asile en France permet l'accès, pour les personnes les plus vulnérables, aux Conditions matérielles d'accueil (CMA) avec l'octroi de l'Allocation pour demandeurs d'asile mais aussi l'attribution d'une place au sein du Dispositif national d'accueil. C'est à ce titre que l'association Pyrénées Terre d'Accueil à Tarbes et Lannemezan accueille et accompagne des personnes isolées et des familles avec enfants, toutes en situation d'exil.

L'organisation des différents services de l'association⁹ apparaît impactée par les évolutions législatives et réglementaires, notamment celles relatives aux politiques migratoires. La réglementation actuellement en vigueur prévoit notamment des temporalités réglementées avec des personnes déboutées du droit d'asile qui doivent quitter l'association dans un délai d'un mois après réception de la réponse de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et des personnes bénéficiaires de la protection internationale qui disposent d'un délai de 3 mois renouvelable une fois pour s'inscrire dans un parcours d'intégration. Par ailleurs, la réduction des délais d'instruction, ces dernières années, contribue à rendre insoutenables ces temporalités, les personnes accompagnées ne disposant plus du temps nécessaire à l'acquisition des fondamentaux pour « s'intégrer ». Les sorties de l'association se déroulent donc souvent de manière difficile voire douloureuse pour les personnes mais aussi les professionnel·les.

C'est dans ce contexte qu'a été pensé un programme de formation visant à accompagner les professionnel·es dans de nouvelles pratiques d'intervention, en lien avec les enjeux du pouvoir d'agir. Notons que « la notion de « pouvoir d'agir » est de plus en plus évoquée dans le champ des pratiques sociales. On la retrouve, en effet, dans des textes officiels, des politiques institutionnelles, des énoncés d'objectifs organisationnels, des revendications portées par des collectifs, etc. »¹⁰. Elle apparaît, à certains égards, comme une solution potentielle au contexte sociopolitique qui entrave les pratiques professionnelles des travailleur·ses sociaux·les. Nous

⁹ Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), Centre provisoire d'hébergement (CPH) et programme des réfugiés réinstallés

¹⁰ Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, Éditions ARDIS.

faisons alors le postulat qu'en impulsant le pouvoir d'agir des personnes exilées, l'accompagnement serait plus soutenable pour l'ensemble des acteur·rices concerné·es et impliqué·es.

1.2 Co-construction d'une problématique de recherche

En écho à cette ambition, le dispositif de formation s'est construit de telle sorte que les participants recouvrent d'abord, eux-mêmes, un certain pouvoir d'agir et ce, grâce à l'accès à un espace de réflexion. Le dispositif prévoyait, en premier lieu, la réalisation d'entretiens individuels avec l'ensemble des professionnel·les et, en second lieu, la restitution de l'analyse de ces entretiens auprès des participant·es à l'occasion d'une restitution investigante¹¹. Ces premiers échanges en binôme avec la praticienne-chercheuse puis en collectif visaient à affiner voire à transformer l'axe de travail initialement posé avec l'institution. En ce sens, la formation s'apparentait à une recherche-action-formation (RAF) qui impulse « un changement de paradigme, passant de pratiques accordant la primauté à l'institué dans une organisation hiérarchisée à des pratiques instituant valorisant des sujets professionnels relationnellement impliqués dans des dispositifs visant un “penser ensemble” »¹².

Les dix-huit entretiens menés ont consisté à explorer les dimensions pragmatiques, éthiques et axiologiques de l'accompagnement social auprès des personnes exilées. Il s'agissait *in fine* de repérer en quoi les valeurs du travail social peuvent se heurter aux enjeux du contexte politique et institutionnel de la demande d'asile et en quoi ces tensions sont potentiellement génératrices de conflits éthiques. Nous supposons également « que (si) les valeurs guident notre action et nos interactions »¹³, le contexte de la demande d'asile contribue à générer un sentiment d'impuissance chez les professionnel·les du travail social en inhibant leur capacité à mettre en œuvre les missions qu'ils estiment être les leurs. La mise à jour de ces tensions en amont des réflexions collectives que nous présenterons *infra* devait permettre au collectif de « trouver, par lui-même, des pistes au problème qu'il a identifié et qu'il construit en interaction avec d'autres »¹⁴, avec pour point de départ la piste du « pouvoir d'agir ».

¹¹ Bertrand Bergier, 2000, *Repères pour une restitution des résultats de la recherche en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.

¹² Maëla Paul, 2022, *Accompagner la problématisation des situations professionnelles : Analyser ses pratiques autrement*, *op.cit.*, p. 136.

¹³ Brigitte Portal, 2018, « Vous avez dit « posture » ? » in Claire Jouffray (dir.), *Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Une nouvelle approche de l'intervention sociale*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 35.

¹⁴ Maëla Paul, 2022, *Accompagner la problématisation des situations professionnelles : Analyser ses pratiques autrement*, *op. cit.*, p. 60.

1.3 Co-construction d'une démarche de recherche

Les premières étapes du travail de recherche ont permis, en conscientisant les zones de tensions qui traversent les pratiques professionnelles des participants de la RAF, de verbaliser les difficultés, mais ne permettaient pas encore de repérer de potentielles marges de manœuvre. Un nouvel espace réflexif devait donc s'ouvrir pour accéder aux soubassements de ces tensions. Les tensions étaient toutefois telles qu'il a été convenu que cet espace devait être contenu par un processus à la fois collectif et créatif. L'écriture scientifique, ancrée dans les réalités du terrain et opérant un travail de mise à distance par la théorie, a été retenue pour porter un autre regard sur l'activité professionnelle mais aussi pour conférer aux réflexions menées une dimension instituante grâce à une potentielle publication. Ainsi, huit professionnelles de l'association, co-auteurs du présent article, ont été accompagnées par la praticienne-chercheuse pour entamer une réflexion sur la sortie des personnes exilées de l'association, étape sensible du parcours des personnes exilées. Cette réflexion collective a été nourrie par les travaux d'un autre groupe de travail chargé d'interroger, dans la quotidienneté de l'intervention sociale, le pouvoir d'agir des personnes exilées.

A travers ces deux groupes menant des réflexions *a priori* différentes, nous avons choisi de disjoindre une approche contextualisée autorisant l'expression des conflits éthiques et axiologiques et une approche pratique et projective. Les dernières séances de la RAF ont finalement permis de relier ces deux types de réflexions pour penser autrement et ensemble l'intervention sociale auprès des personnes exilées en contexte contraint et problématique¹⁵. La suite de cet article tâchera d'en faire le récit.

2. Accompagner la sortie de l'association

Si les thématiques qui maillent l'accompagnement des personnes exilées s'avèrent nombreuses, les professionnel·les ont choisi d'analyser un ensemble de situations qui semble centraliser bon nombre de difficultés : la sortie des dispositifs de protection au titre de l'asile. En appui du modèle d'intelligibilité des pratiques éducatives¹⁶, les professionnel·les ont ainsi analysé les tensions qui traversent leurs pratiques d'intervention à l'aune de deux espaces-temps : le *temps de l'attente* et le *temps de la sortie*.

¹⁵ Michel Fabre, 2021, *Un avenir problématique. Education et responsabilité d'après Hans Jonas*, Dijon, Raison et passions.

¹⁶ Jacques Ardoino, 1980, *Éducation et relations : Introduction à une analyse plurielle des situations éducatives*, Paris, Gauthier-Villars UNESCO.

2.1 Le temps de l'attente

Si le temps de l'accueil dans l'association est souvent vécu comme une halte dans le parcours migratoire par les personnes accueillies, il fait aussi l'objet de bon nombre de désillusions en raison des conditions minimales proposées par l'Etat français aux demandeur·ses d'asile bénéficiaires des CMA¹⁷. Dans ce contexte, les professionnel·les bricolent avec les moyens alloués et tentent, malgré tout, de créer les conditions à la création d'une relation de confiance avec les personnes accueillies. A cette étape, les barrières linguistiques ne constituent pas un frein à la relation car la communication n'est pas « pensée comme une affaire exclusivement instrumentale »¹⁸ mais bien comme une « question relationnelle »¹⁹.

Entrer en relation au moment de l'accueil contribue notamment à faciliter l'accès aux soins, par un accompagnement de proximité vers les structures médicales. Cependant, l'augmentation des flux migratoires et les temporalités de plus en plus restreintes de l'asile ne permettent pas toujours cette présence soutenue auprès des personnes. Ces dernières sont alors incitées à réaliser seules les démarches d'accès aux soins, au risque d'y renoncer dans un contexte où le système de soins apparaît déficitaire. Persistent également des obstacles culturels allant des difficultés de compréhension du système de soins à un défaut d'adhésion aux soins qui peut se manifester par une méfiance à l'égard de soignants qui ne pratiquent pas la médecine telle que les personnes la connaissent.

Par ailleurs, les différentes étapes qui jalonnent le parcours migratoire (avant, pendant et après la migration) sont potentiellement à l'origine de troubles en santé mentale, remarque qui permet de rappeler l'importance de l'accueil et de l'accompagnement social de ce public. Rappelons à ce sujet que des études ont montré que l'exposition à la guerre et à la violence sont prédictives d'un état de stress post-traumatique et que la pression acculturative ressentie peut engendrer un état dépressif²⁰.

¹⁷ Bon nombre de demandeur·euses d'asile ne bénéficient pas des CMA et sont uniquement accompagnés sur le volet administratif par les Structures de premier accueil des demandeurs d'asile

¹⁸ Nicolas Davaze & Florence Halder, 2020, « A la recherche d'une langue commune », in Julien Bricaud & Xavier Crombé, *Jeunes migrants : Le temps de l'accueil points de rencontre, points de passage*, Lyon, Chronique sociale, p. 52.

¹⁹ *Ibid.*, p. 52.

²⁰ Abdesslem Yahyaoui, 2023, « Stress post-traumatique, croissance post-traumatique chez les MNA : État des lieux théorique et perspectives cliniques », in Sydney Gaultier, Abdesslem Yahyaoui & Pierre Benghozi, *Mineurs non accompagnés. Repères pour une clinique psychosociale transculturelle*, Paris, In Press, p. 179-204.

Également, le « temps interstitiel »²¹ que constitue l'attente de la réponse de l'OFPRA participe à l'altération de la santé mentale des personnes car il s'agit d'« un temps “vide” qu'il faut combler et occuper, qui ne prendra fin que lorsque les institutions responsables de la décision d'acceptation ou de rejet de la demande d'asile [...] donneront leur réponse positive ou négative »²². Ainsi, si les demandeur·euses d'asile sont en demande d'activités scolaires et professionnelles, il n'est pas possible, la plupart du temps, de répondre à ces demandes en raison de l'insuffisance de dispositifs adaptés et d'un cadre légal qui n'autorise pas le travail des demandeur·euses d'asile avant un délai de six mois²³.

Au côté de ce travail d'accompagnement relevant parfois d'une posture du *care*²⁴, les professionnel·les effectuent de nombreuses visites à domicile qui permettent un accompagnement dans l'espace intime du foyer afin de préparer l'accès à un logement en cas de sortie dite « positive ». Ces visites visent aussi à contrôler l'état d'entretien des logements mis à disposition. Ainsi, si la première visée semble relever d'un « travail avec », la deuxième donne à voir un travail de « mise en conformité »²⁵. Cette dernière remarque révèle finalement une tension qui traverse les différentes composantes de l'accompagnement social, entre positionnement compréhensif et attentes normatives.

2.2 Le temps de la sortie

Cet accompagnement dans le quotidien qui met en tension les dimensions pragmatiques et éthiques de l'accompagnement, a vocation à préparer la sortie de l'association, en œuvrant au développement de l'autonomie des personnes dans leur nouveau contexte de vie. Toutefois, cet accompagnement fait l'objet d'incertitudes, notamment pour ce qui concerne l'issue de la demande d'asile. En effet, les derniers chiffres publiés par l'OFPRA indiquent un taux de protection de 33%²⁶, il n'est donc pas anecdotique, pour les professionnel·les d'accompagner la sortie de l'association sans solution durable.

²¹ Davide Tisato, 2017, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », *Migrations Société*, n°168(2), p. 119-135.

²² *Ibid.*, p. 121-122.

²³ Article L554-1 du CESEDA

²⁴ Morgane Kuehni, Elise Epiney & Maud Reitz, 2023, « Que cache l'idéal d'accompagnement à l'autonomie ? La pluralité des formes de relation d'aide à l'intégration dans le domaine de l'asile », *Éthique publique*, vol. 24, n° 2., p. 9.

²⁵ *Ibid.*, p. 8-9.

²⁶ www.ofpra.gouv.fr/actualites/premieres-donnees-de-lasile-2023-chiffres-provisoires

Les personnes déboutées de leur demande de protection font majoritairement l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) et, en l'absence de droit au séjour, leur situation s'avère particulièrement précaire. Les travailleur·euses sociaux·les n'ont alors d'autres solutions que de les orienter vers les associations militantes et caritatives. Notons que si des postures militantes ont guidé les pratiques durant de nombreuses années au sein de l'association, elles ne sont aujourd'hui plus possibles en raison des évolutions réglementaires qui cadrent le fonctionnement des organismes d'accueil et de nombreuses situations d'épuisement professionnel. Travailler auprès des exilé·es impliquerait donc d'apprendre à se protéger pour maintenir ses engagements professionnels.

A contrario, lorsque les personnes obtiennent une protection internationale, les travailleur·euses sociaux·les tâchent d'accompagner le processus d'intégration. L'apprentissage de la langue est une des composantes de ce processus et il apparaît regrettable que le temps interstitiel de la demande d'asile ne permette pas toujours de « transformer le temps d'attente en temps d'apprentissage »²⁷. En effet, ce temps repose sur l'engagement aléatoire et insuffisant de bénévoles qui tentent de répondre aux « urgences langagières »²⁸. Ce n'est qu'en cas d'obtention d'une protection internationale que le parcours d'intégration républicaine prévoit la prescription de cours de Français langue étrangère.

Par ailleurs, l'apprentissage du français peut générer une « anxiété langagière » car « l'interaction sociale avec la communauté dominante est susceptible de provoquer de l'inégalité linguistique potentiellement anxiogène pour des personnes de statut social dominé »²⁹. « Cette résistance à l'utilisation du français comme langue de communication apparaît comme une manifestation d'un conflit psychique avec la réalité de la migration »³⁰, soulignant ainsi les enjeux sensibles de l'apprentissage de la langue d'accueil et de l'accompagnement social en situation d'interculturalité mais aussi d'exil forcé.

Dans les situations où la protection internationale est accordée, les personnes sont autorisées à travailler sans restriction. Cependant, les barrières linguistiques, un faible niveau d'instruction initial et des discriminations à l'emploi rendent souvent cette insertion difficile. Par ailleurs, des réticences persistent du côté de certains employeurs pour des raisons pratiques (compétences

²⁷ Davide Tisato, 2017, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », art. cit. p. 133-134.

²⁸ Karima Gouaïch, Marie-Noëlle Roubaud et Brahim Azaoui, 2019, « Des livrets d'accueil pour enseigner le français aux réfugiés », *Questions Vives. Recherches en éducation*, n° 32, Article n° 32, p. 3.

²⁹ *Ibid.*, p. 4.

³⁰ *Ibid.*, p. 10.

linguistiques insuffisantes) et légales (méconnaissance de la législation et crainte d'être en infraction)³¹. Enfin, dans un contexte de manque de main-d'œuvre pour certains métiers en France, les personnes sont principalement orientées vers des métiers en tension³², ce qui peut produire des situations de disqualification et de déclassement social.

Également, si les personnes bénéficiant d'une protection internationale ont accès aux mêmes prestations sociales que les personnes de nationalité française, l'accès aux droits sociaux n'est pas toujours effectif. En effet, sans accompagnement social adapté, certaines personnes, maîtrisant peu le français et le fonctionnement du système administratif, se retrouvent en difficulté pour réaliser les démarches. L'accompagnement a alors vocation à permettre l'effectivité de ces droits sociaux en créant, dans la mesure du possible, des passerelles avec les travailleur·euses sociaux·les de droit commun.

Enfin, le logement, composante essentielle de l'intégration, pose des difficultés d'accès au logement mais aussi de maintien dans le logement avec des personnes ne maîtrisant pas le fonctionnement du système locatif en France qui se retrouvent, au bout de quelques années, en situation d'expulsion locative. Des dispositifs d'accompagnement financés par l'Etat et le Département sont prévus mais le nombre d'accompagnements financés ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble du public concerné.

2.3 Synthèse et perspectives

Nous synthétiserons notre propos en rappelant d'une part, que l'accompagnement social contribue à préparer la sortie, sans présager de la décision de l'OFPRA ou de la CNDA pour lesquels ni les professionnel·les ni les personnes accompagnées n'ont de prise. D'autre part, les capacités des personnes déterminent la construction du parcours, y compris en cas d'issue défavorable. Comment donc articuler ces dimensions structurelles et individuelles ? Et en quoi cette articulation pourrait-elle permettre d'accompagner en contexte contraint et problématique ? Finalement, l'analyse de la complexité des situations des personnes exilées pourrait-elle permettre d'ouvrir de nouvelles pistes de travail ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questionnements, nous avons d'abord opéré une distinction sémantique entre la *difficulté* et le *problème*, différence qui « réside dans le potentiel

³¹ Stella Dupont, 2021, « L'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en France : Des droits différents et une application lacunaire », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Mai 2021(2), p. 20-23.

³² Arrêté du 1er avril 2021 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse

d'initiative de ces deux réalités »³³. S'il est, en effet, nécessaire de composer avec une *difficulté*, repérer ce qui pose *problème* dans cette situation difficile peut permettre d'accéder à de nouvelles pistes concrètes de résolution. Le travail mené jusqu'alors avait permis de faire un état des lieux des *difficultés*, c'est-à-dire des obstacles à l'accompagnement. Ce diagnostic nécessaire devait désormais permettre de repérer les *problèmes* concrets sur lesquels il semblait encore possible d'agir. L'exploration de la démarche centrée sur le développement d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC) enrichie d'un apprentissage de la problématisation des situations professionnelles devait précisément permettre ce changement de paradigme.

3. Emergence d'une *praxis*

3.1 La démarche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités

En premier lieu, rappelons que la démarche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités implique « l'acquisition d'un pouvoir, peu importe sa nature, (qui) implique à la fois des dimensions individuelles et structurelles »³⁴, remarque qui rejoint les premiers résultats de la RAF. L'approche retenue pour l'analyse de situations posant *difficulté* (et pas encore *problème*) relevait ainsi d'une perspective interactionniste en privilégiant « l'étude de ce qui se passe entre les humains d'une part et entre les humains et les systèmes sociaux d'autre part »³⁵.

Dans cette perspective, pour questionner leurs pratiques, les participant·es ont pris appui sur un instrument conceptuel construit autour de quatre axes :

- Axe 1 : *L'adoption d'une unité d'analyse en contexte*³⁶ permet de repérer les acteurs concernés (ceux qui composent au quotidien avec la difficulté) et impliqués (ceux qui vont être amenés à participer à la définition du problème) : il s'agit d'un cadre d'analyse qui articule les enjeux des personnes concernées ou impliquées avec le contexte.

³³ Yann Le Bossé, 2012, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op. cit.*, p. 303.

³⁴ Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 19.

³⁵ Yann Le Bossé, 2012, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 148.

³⁶ Yann Le Bossé, 2016, *Soutenir sans prescrire. Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*, Québec, Editions Ardis, p. 48-50.

- Axe 2 : *L'implication des personnes concernées dans la définition du problème et des solutions envisageables*³⁷ vise à formuler le problème en termes concrets pour repérer ce qui peut être tenté « ici et maintenant ». « Cette condition de passage à l'action [...] ne signifie en aucun cas qu'il faut laisser la personne accompagnée “se débrouiller toute seule”. L'enjeu consiste plutôt à travailler avec elle pour faire en sorte que ce passage à l'action soit réalisable »³⁸.
- Axe 3 : *La prise en compte des contextes d'application*³⁹ est l'étape où la solution au problème coconstruite avec la personne concernée peut se mettre en œuvre avec une « absolue nécessité d'ajuster constamment la démarche d'intervention en fonction de la reconfiguration continue des éléments du contexte dans lequel elle se déroule »⁴⁰.
- Axe 4 : *L'introduction d'une démarche d'action conscientisante*⁴¹ consiste à prendre conscience de ce qui a été vécu par cette mise en mouvement afin de « permettre aux personnes concernées d'intégrer de nouvelles dimensions de la situation qui enrichissent sa compréhension »⁴².

Le deuxième axe – implication des personnes concernées dans la définition du problème et des solutions envisageables – a fait l'objet d'une attention particulière. L'apprentissage de la problématisation des situations professionnelles a, en effet, constitué un exercice délicat mais nécessaire pour « prendre conscience du grand nombre de situations, apparemment inextricables, pour lesquelles on dispose finalement d'une bonne marge de manœuvre »⁴³.

Consécutivement à ces temps de formation, les professionnel·les ont tâché de mettre en application la démarche auprès des personnes exilées mais ces dernières adhéraient peu à cette nouvelle approche. L'enjeu consistant à accompagner les personnes concernées dans l'expression

³⁷ *Ibid.*, p. 51-52.

³⁸ Yann Le Bossé, 2012, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 267.

³⁹ Yann Le Bossé, 2016, *Soutenir sans prescrire. Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*, *op. cit.*, p. 53-54.

⁴⁰ Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 75.

⁴¹ Yann Le Bossé, 2016, *Soutenir sans prescrire. Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*, *op. cit.*, p. 55-56.

⁴² Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 78.

⁴³ Yann Le Bossé, 2012, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.* p. 303.

de ce qui fait *problème*, afin de leur permettre de verbaliser ce qui est important pour eux ici et maintenant, restait donc inabouti. Il était nécessaire de trouver d'autres alternatives.

Lors des séances de réflexion, les échanges ont révélé, qu'en dépit des difficultés rencontrées, l'espace de la relation restait au cœur des préoccupations des professionnel·les, peut-être même était-ce ce qui permettait de « tenir ». Nous ne pouvions donc nous soustraire à une réflexion sur les postures d'intervention et ce, au-delà des enjeux du pouvoir d'agir (qui, rappelons-le ne se décrète pas). Ce postulat nous est apparu d'autant plus pertinent que « par la posture s'incarne les valeurs d'un professionnel en relation à autrui »⁴⁴. Ainsi, en déployant une réflexion sur les postures, il s'agissait de comprendre ce qui se joue dans l'espace de la relation et qui peut, à certains moments, entraver le pouvoir d'agir des personnes concernées.

3.2 Les postures professionnelles en questions

En écho aux difficultés de mise en application auprès du public, la démarche du DPA-PC a progressivement été réappropriée pour devenir une grille d'analyse des situations professionnelles et des postures d'intervention. Pour illustrer le propos, nous ferons ici le récit d'une situation analysée lors de la dernière séance de travail.

Monsieur sollicite une professionnelle du CADA car "Madame est malade". Les médecins ne semblent pas enclins à la recevoir, cela fait deux semaines que Monsieur s'inquiète. La professionnelle décide de se rendre au domicile pour comprendre ce qu'il se passe. La relation est établie et, en dépit des barrières linguistiques et religieuses, elle finit par comprendre que Madame souhaite mettre fin à ses jours. Le risque est majeur, la professionnelle décide de l'amener aux urgences psychiatriques. Elle sera hospitalisée le temps de s'apaiser. Les professionnel·les présent·es verbalisent que l'accès aux soins est de plus en plus difficile sur le territoire, ils se sentent impuissants.

L'analyse des acteurs en contexte permet de repérer que Madame est la personne concernée, que son mari et la professionnelle sont impliqués. L'exploration de la situation permet également d'évoquer les deux enfants en bas âge du couple qui se trouvent actuellement captifs dans une école coranique en Guinée. L'analyse des enjeux des acteurs concernés et impliqués en contexte nous permet de comprendre que Madame est très inquiète pour ses enfants et que la séparation lui est insupportable. Monsieur est, quant à lui, focalisé sur la santé de son épouse. Nous tâchons ensuite de comprendre ce qui a posé problème dans la situation :

- *Madame souhaite avoir des nouvelles de ses enfants et entamer des démarches pour les faire venir en France mais elle ressent de l'impuissance.*

⁴⁴ Macla Paul, 2004, *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris, L'Harmattan, p. 153.

- *Monsieur souhaite que son épouse se soigne mais ne parvient pas à trouver les mots pour l'exprimer aux médecins.*
- *La professionnelle souhaite que Madame puisse accéder aux soins en autonomie lorsqu'elle en a besoin pour garantir son bien-être et sa sécurité.*

L'exploration de ce qui peut être tenté ici et maintenant a finalement permis de coconstruire plusieurs axes d'intervention :

- *Proposer à Madame de solliciter la Croix Rouge dans le cadre du rétablissement des liens familiaux ;*
- *Mettre en œuvre des animations pédagogiques autour de l'expression des problèmes de santé, pour avoir les mots en français et comprendre le fonctionnement du système de soins.*

A travers l'analyse de cette situation professionnelle, les participant·es ont pris acte de l'évolution de leur posture d'intervention. En effet, la professionnelle impliquée, si elle n'a pas suivi *stricto sensus*, lors de l'intervention, les quatre étapes de la démarche du DPA-PC, est tout de même parvenue à repérer ce qui faisait *problème* pour les acteurs *concernés* et *impliqués*. Elle a aussi évité l'écueil de la position *militante* « qui s'appuie fréquemment sur une conception préconstruite de la nature des difficultés rencontrées par les personnes concernées »⁴⁵, par exemple en s'indignant du refus des médecins de recevoir le couple dans un contexte territorial marqué par une pénurie d'offres de soins. Elle n'a également pas endossé le costume du *sauveur*⁴⁶ en présupposant ce dont le couple avait besoin. Elle n'a pas non plus adopté la posture du *policier*⁴⁷ en tentant de conformer le couple à ce qui est attendu par l'institution (être autonome dans l'accès aux soins). En valorisant l'espace de la relation, elle s'est montrée à l'écoute et a ainsi compris que les enfants étaient au cœur des troubles en santé mentale de Madame, ce qui a permis de construire des pistes d'intervention autres que celle de l'accès aux soins. Elle a également mis à jour les enjeux des « urgences langagières » et leurs impacts dans le quotidien des personnes.

Le travail d'analyse a finalement permis – certes, sans le couple concerné – d'élaborer collectivement des pistes d'action pour tenter de répondre, ici et maintenant, aux problèmes repérés. L'adoption de la posture du *porteur* « avant tout soucieux de permettre à chacun de traverser un passage difficile, ou encore une région inhospitalière où il est facile de se perdre »⁴⁸,

⁴⁵ Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, op.cit., p. 49.

⁴⁶ Saül Karsz, 2011, *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*, Paris, Dunod.

⁴⁷ Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, op.cit., p. 41.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 54.

devait permettre, à la suite du travail d'analyse, d'orienter Madame vers les services de rétablissement des liens familiaux de la Croix Rouge afin qu'elle dispose d'un levier pour rechercher par elle-même ses enfants.

Cet exemple apparaît emblématique des effets produits par la RAF et révèle que le dispositif (trans)formatif a vraisemblablement participé à la construction d'une *praxis* grâce au développement de compétences réflexives. En d'autres termes, la RAF semble avoir permis « le passage de l'action (voire de l'activisme) à la *praxis* »⁴⁹. La *praxis*, entendue comme « action informée par une théorie et associée à une stratégie »⁵⁰, constitue ainsi « ce faire dans lequel l'autre s'engage ou les autres sont visés comme être autonomes et considérés comme l'agent essentiel du développement de leur propre autonomie »⁵¹, conférant ainsi à la recherche-action-formation une dimension « émancipatoire »⁵². Cette évolution a, par là-même, renforcé la visée éthique consistant à restaurer ou maintenir la capacité d'agir de personnes soumises à une perte de contrôle de leur existence, perspective congruente avec les valeurs du travail social. En définitive, la posture du *passer* qui rend le chemin praticable en contexte hostile, s'avère posture de résistance et ce, alors même que les politiques publiques ont évolué en faveur d'une plus forte régulation des flux migratoires⁵³.

Conclusion

La recherche-action-formation a débuté dans un contexte où les professionnel·les s'interrogeaient : « Comment [...] imaginer que l'on puisse contribuer à l'affranchissement d'une personne si, en tant que praticien, on est soi-même placé en situation d'impuissance ? »⁵⁴. La réflexion impulsée par l'institution n'allait donc pas de soi et il a été nécessaire de favoriser, grâce

⁴⁹ Marie-Lise Semblat, 2003, « De la formation-action à la formation par la recherche-action. Des femmes rurales devenues "actantes" », in Pierre-Marie Mesnier et Missote Philippe (dir.), *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, transformer*, Paris, L'Harmattan, p. 229-241.

⁵⁰ René Barbier, 1996, *La recherche-action*, Paris, Anthropos, p. 39.

⁵¹ Cornelius Castoriadis, 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, p. 142.

⁵² René Barbier, 1996, *La recherche-action, op.cit.*, p. 39

⁵³ Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration et pacte sur la migration et l'asile du 10 avril 2024

⁵⁴ Yann Le Bossé, 2012, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, op.cit.*, p. 225.

aux étapes du dispositif de formation par la recherche, « la libre circulation de la parole et des points de vue tout en maintenant les débats dans l'axe de la production du changement visé »⁵⁵.

Si nous avons pris appui sur des valeurs fondatrices du travail social, à savoir « rendre les personnes acteurs, accompagner vers l'autonomie, respecter les choix des personnes, faire avec et non pour ou à la place de »⁵⁶, ces valeurs sont souvent difficilement transposables dans les pratiques, qui plus est quand le contexte d'intervention restreint le champ des possibles. La mise en application du DPA-PC auprès des personnes exilées l'a d'ailleurs confirmé. Les participant·es de la RAF étaient pourtant impliqu·es collectivement dans une quête éthique en prenant acte que « la souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même par la douleur mentale, mais par la diminution, voire la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir faire, ressentie comme une atteinte à l'intégrité de soi »⁵⁷. Le travail de réflexion collective devait donc avoir vocation à dépasser les tensions et contradictions qui traversent les pratiques et postures professionnelles.

L'espace de la relation est apparu dès les entretiens, puis tout au long de la démarche, comme l'espace possible du changement. En effet, « la dimension affective de la professionnalité »⁵⁸, « ce que l'on nomme un peu hâtivement un “manque de recul” s'avère être plutôt une forme de proximité nécessaire à l'efficacité (qui inclut le résultat *et* le processus) de l'intervention »⁵⁹. La dimension affective du travail social relève notamment d'un registre émotionnel qui est parfois tu dans les institutions. Pourtant, les émotions des personnes accompagnées et des professionnel·les s'avèrent un des éléments du système d'acteurs (axe 1) et leur prise en compte participe bel et bien au processus de problématisation et à la recherche de solutions (axe 2). Elles vont également guider la mise en œuvre des solutions retenues pour réaliser, *in situ*, les ajustements utiles (axe 3). Au-delà de leur fonction pratique, ces « sensibilités en actes »⁶⁰ qui rendent la relation possible en

⁵⁵ Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 214.

⁵⁶ Claire Jouffray, 2018, *Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : une nouvelle approche de l'intervention sociale*, Rennes, Presses de l'école des hautes études en santé publique, p. 36.

⁵⁷ Yann Le Bossé, 2012, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 37.

⁵⁸ Mael Virat & Catherine Lenzi, 2018, « La place des émotions dans le travail socio-éducatif », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 20, Article 20, p. 4.

⁵⁹ Yann Le Bossé, 2016, *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, *op.cit.*, p. 195.

⁶⁰ Mael Virat & Catherine Lenzi, 2018, « La place des émotions dans le travail socio-éducatif », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, art. cit., p. 4.

contexte contraint, parfois « sur un terrain semi-clandestin »⁶¹, sont apparues, au cours de la RAF, comme une boussole éthique pour les professionnel·les, confrontés quotidiennement à de multiples injonctions paradoxales. La grille d'analyse du DPA-PC ainsi que la problématisation des situations professionnelles ont probablement contribué à faire de ces « sensibilités en acte » un levier de l'accompagnement. En définitive, s'il apparaît difficile d'agir sur le contexte de l'asile qui entrave l'accompagnement des personnes exilées, il reste toutefois possible d'agir *avec* et *pour* les personnes dans l'espace de la relation, en se montrant à l'écoute de ce qui les préoccupe et en les autorisant à verbaliser l'indicible pour redevenir les sujets de leur parcours migratoire.

⁶¹ *Ibid.*, p. 4.